

Procès-verbal de la séance spéciale du conseil de la Ville de Salaberry-de-Valleyfield tenue le lundi 23 avril 2007, à 18 heures, à la salle réservée aux délibérations du conseil, sise au 2^e étage de l'hôtel de ville, 61, rue Sainte-Cécile, Salaberry-de-Valleyfield.

Sont présents à cette séance les membres du conseil Denis Laître, Jean-Marc Rochon, Claude Reid, Robert Savard, Jacques Smith, Pierre-Paul Messier et Normand Amesse, sous la présidence de M. le maire Denis Lapointe, formant quorum.

Est absent M. le conseiller Roger Levert.

Sont également présents M. André Hallé, directeur général, et M^{me} Micheline Lussier, greffière adjointe.

M. le maire Denis Lapointe déclare la séance ouverte.

M. le maire Denis Lapointe invite les membres du conseil à prendre connaissance des points pour lesquels avis de convocation fut donné et dûment signifié à chacun, conformément à la loi.

2007-04-227

AUTORISATION À UNE FIRME D'INGÉNIEURS DE PRÉSENTER DES PLANS AUX INSTANCES GOUVERNEMENTALES DANS LE CADRE DES TRAVAUX DE RÉPARATION DE QUAIS AU PORT DE SALABERRY-DE-VALLEYFIELD

ATTENDU QU'il est pertinent d'autoriser la firme d'ingénieurs Les Consultants LBCD inc. à présenter les plans nécessaires au ministère du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs, ainsi qu'à tout autre organisme gouvernemental, le cas échéant, dans le cadre des travaux de réparation de quais au port de Salaberry-de-Valleyfield, ainsi que pour la transmission de conformité des travaux, lorsque complétés, au ministère du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs ;

Il est proposé par M. le conseiller Robert Savard,
appuyé par M. le conseiller Jean-Marc Rochon,
et résolu

QUE la Ville de Salaberry-de-Valleyfield autorise la firme d'ingénieurs Les Consultants LBCD inc. à présenter, pour et au nom de la municipalité, les plans nécessaires auprès du ministère du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs, ainsi qu'à tout autre organisme gouvernemental, le cas échéant, dans le cadre des travaux de réparation de quais au port de Salaberry-de-Valleyfield, pour autorisation ;

QUE la Ville s'engage à transmettre au ministère du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs une attestation de conformité des travaux signée par un ingénieur de la firme d'ingénieurs Les Consultants LBCD inc., lorsque ceux-ci seront complétés.

ADOPTÉ

**2007-04-228 LECTURE ET ADOPTION DU PROJET DE RÈGLEMENT 125 SUR LES USAGES
CONDITIONNELS**

La greffière adjointe procède à la lecture du projet de règlement 125 sur les usages conditionnels.

Il est proposé par M. le conseiller Denis Laître,
appuyé par M. le conseiller Normand Amesse,
et résolu

QUE le conseil de la Ville de Salaberry-de-Valleyfield adopte le projet de règlement 125 sur les usages conditionnels.

ADOPTÉ

PÉRIODE DE QUESTIONS

M. le maire Denis Lapointe invite les personnes présentes dans la salle à formuler leurs questions.

Aucune personne ne manifeste le désir de s'exprimer lors de cette période de questions.

2007-04-229 LEVÉE DE LA SÉANCE

À 18 h 15, l'ordre du jour étant épuisé,

Il est proposé par M. le conseiller Pierre-Paul Messier,
appuyé par M. le conseiller Claude Reid,
et résolu

QUE le conseil de la Ville de Salaberry-de-Valleyfield lève sa séance spéciale du 23 avril 2007.

ADOPTÉ

Denis Lapointe, maire

Micheline Lussier, greffière adjointe